

N° : DE/44/7.10/25.06.2018-7

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	13
Présents	30	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 25 juin 2018, après convocation légale reçue le 19 juin 2018, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

Mme Ingrid APPRIOU, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEÏ, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, Mme Maryline EYDOUX, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Michel PERRAND, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER

Etaient Absents représentés :

M. Jean BERARD (pouvoir donné à Mme Martine CASADEÏ), M. Henri BERNAL (pouvoir donné à Mme Nicole NEYRON), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Ingrid APPRIOU), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Jacques GRAU), Mme Evelyne ESPENON (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), Mme Sylviane FERRARO (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Pierre GABERT (pouvoir donné à M. Didier CARLE), Mme Sandrine LAGNEAU (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), Mme Nadia MARTINEZ (pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE), M. Claude PARENTI (pouvoir donné à M. Michel MUS), Mme Mireille PEREZ (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Serge SOLER (pouvoir donné à M. Christian RIOU), M. Michel TERRISSE (pouvoir donné à Mme Sylviane VERGIER).

Etaient Absents non représentés :

M. Rémy ARNAUD, Mme Françoise LAFAURE, M. Alain MILON, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Etat de l'actif – Régularisation de la cession de la déchetterie de Pernes-les-Fontaines et de la déchetterie de Sorgues à la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat

Monsieur Christian TORT, Vice-Président, indique à l'assemblée que :

Vu la délibération du 17 mars 2004 du SIDOMRA relative à la cession des déchetteries et du quai de transfert aux Communauté de Communes et d'Agglomérations et

Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

70_DE-084-248400293-20180625-25062018_7-

notamment la déchetterie de Pernes les Fontaines à la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat et la déchetterie de Sorgues à la Communauté de Communes Pays de Rhône et Ouvèze,

Vu la délibération N°2 du 20 juillet 2014 de la CCSC approuvant la convention de cession de la déchetterie de Pernes les Fontaines,

Vu la délibération n°6 du 17 octobre 2014 fixant le montant de l'immobilisation de la déchetterie de Pernes les Fontaines pour un montant de 400 955.87 € rétrocedé à la CCSC,

Vu la délibération N°5 du 17 octobre 2014 fixant le montant de l'immobilisation de la déchetterie de Sorgues pour un montant de 279 746.62 € rétrocedé à la CCPRO,

Considérant la sortie des Communes de Bédarrides et Sorgues de la CCPRO à compter du 1^{er} janvier 2017 et de leur entrée à la CCSC,

Considérant le transfert de la déchetterie de Sorgues à la CCSC,

Considérant que le rapprochement de l'état de l'actif du SIDOMRA avec le compte de gestion du comptable public fait ressortir la nécessité d'une régularisation des montants d'immobilisation à rétroceder,

Considérant que l'état de l'actif n'a pas été mis à jour en 2016,

Il est demandé au Conseil Communautaire de délibérer afin d'inscrire le montant de 279 746.62 € pour la déchetterie de Sorgues et le montant de 470 614.70 € pour la déchetterie de Pernes les Fontaines à l'état d'actif de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Christian TORT, Vice-Président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE d'inscrire le montant de 279 746.62 € pour la déchetterie de Sorgues et le montant de 470 614.70 € pour la déchetterie de Pernes les Fontaines à l'état d'actif de la Communauté de Communes.



Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
 Les Sorgues du Comtat**



Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
 Envoyé le :
 Affiché le :